

11-12-2017

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M <sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1;	M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;	M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3;	M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

437-2017

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 13, 22 et 27 novembre 2017;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Déclarations des intérêts pécuniaires complétées;
6. Dépôt du rapport sur les déclarations des élus sur les avantages reçus;
7. Dépôt de la liste et procédures pour la vente pour non-paiement de taxes;
8. Taux d'intérêt sur les arrrages de taxes et autres comptes à recevoir 2018;
9. Office municipal d'habitation - Nomination d'un deuxième représentant au CA (élu municipal);

**VOIRIE**

10. Chemin de la Sablière - Paiement pour l'entretien 2017-2018 (400 \$);
11. Réfection du ch. Crevier et rang Frédéric - Paiement n° 1 à Excavation Normand Majeau (85 396,69 \$);
12. Approbation des dépenses - Amélioration réseau routier : 18 000 \$ subventionnés sur une dépense de 31 622,84 \$;
13. Achat d'une souffleuse;
14. Rue Suzanne – Mandat à la firme GéniCité : demande de CA et préparation plans et devis entrepreneur (23 650 \$);

**HYGIÈNE DU MILIEU**

15. TECQ : chemins de Joliette et Barrette - Demande au MTMDET d'accepter les branchements résidentiels sur le réseau pluvial;

**URBANISME**

16. Dérogation mineure n° 2017-022 : 5420, rue des Cèdres (lot 5 657 966) :
  - Régulariser l'implantation de 2 bâtiments accessoires détachés localisés à l'intérieur de la cour avant;
17. Dérogation mineure n° 2017-023 : 49-53, rue du Marché (lot 5 359 634) :
  - Régulariser l'implantation de l'entrée charretière située à moins de 1 mètre des lignes latérales du terrain;
  - Régulariser l'entrée charretière qui s'étend sur toute la largeur du lot (13,72 mètres);
  - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (remise) à au moins 1,22 mètre de la ligne arrière;
18. Demande de PIIA n° 2017-024 : 2052 à 2058, rue Vincent :
  - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage 4 portes), développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;
19. Demande de PIIA n° 2017-025 : 2076 à 2082, rue Vincent :
  - Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage 4 portes), développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix »;
20. Demande de PIIA n° 2017-026 : 2031, place des Jardins :
  - Autoriser l'agrandissement d'une galerie située à l'arrière de la résidence, développement domiciliaire « Les Vallons »;

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 437-2017

COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

21. Demande dans le cadre du programme Emploi été Canada 2018 (4 personnes);
22. Compensation pour les déplacements des bénévoles de la bibliothèque;
23. Surveillance des gymnases octroyée à Julie Grenier, Nathalie Leblanc, Charline Rousseau et Mélody-Jade Vaudry;
24. École secondaire de l'Érablière - Autorisation pour la Course en couleurs 2018 (le dimanche 3 juin);
25. Nomination de l' élu responsable du volet « famille »;
26. Nomination de M<sup>me</sup> Caroline Bazinet comme mandataire pour le programme Famille au jeu (CISSS);
27. Nomination de M<sup>me</sup> Suzie Thériault à titre de mandataire pour la signature des contrats avec les exposants;
28. Opération Nez Rouge – Demande de commandite (100,00 \$);
29. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**438-2017**

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 13, 22 et 27 novembre 2017 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**439-2017**

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 512 386,60 \$ (chèques n<sup>os</sup> 27 196 à 27 312) et les salaires de 113 038,04 \$ du mois de novembre 2017 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Point n° 4**

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

**Point n° 5**

Déclarations des intérêts  
pécuniaires complétées

La mairesse informe les citoyens que les déclarations des intérêts pécuniaires 2017 ont dûment été complétées et déposées.

**Point n° 6**

Déclarations des élus  
sur les avantages reçus

En vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27), le conseil municipal a adopté, le 12 septembre 2016, le Règlement 333-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Félix-de-Valois.

Ce règlement stipule que le secrétaire-trésorier doit tenir un registre public des déclarations des élus sur tout avantage excédant 200 \$ reçu par ces derniers et qui n'est pas de nature purement privée, ou qui peut influencer leur indépendance de jugement dans l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de compromettre leur intégrité.

En ce 11 décembre 2017, le directeur général dépose un rapport qui fait état que, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, soit le 12 décembre 2016, aucune déclaration ne lui a été présentée à ce jour.

**440-2017**

Vente pour non-paiement  
de taxes - Procédures

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de :

**Pour les comptes de taxes dus d'un an et plus :**

1. transmettre à la secrétaire-trésorière de la MRC de Matawinie une demande de recouvrement de l'impôt foncier par la vente d'immeuble pour les personnes qui n'ont pas pris entente avec la Municipalité, ou d'entreprendre toute autre procédure de recouvrement;
2. autoriser la greffière de la MRC de Matawinie, M<sup>me</sup> Hélène Fortin, à se porter acquéreuse de l'immeuble, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, advenant le cas où aucune offre ne serait faite lors de la vente pour non-paiement de taxes ou si l'enchère n'était pas suffisante pour couvrir les taxes et les intérêts dus sur cet immeuble;
3. autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer les chèques et documents requis à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**441-2017**

Taux d'intérêt sur  
les comptes à recevoir

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tous autres comptes dus à la Municipalité pour l'année 2018 soit établi à 12 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**442-2017**

OMH  
- Nomination au CA

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de nommer M. Denis Renaud, élu municipal, à titre de deuxième représentant de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Félix-de-Valois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**443-2017**

Domaine de la Sablière  
- Entretien du chemin  
- Cotisation 2017-2018

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser le paiement de 400 \$ représentant la quote-part de la Municipalité reliée à l'entretien du chemin privé du domaine de la Sablière, année 2017-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**444-2017**

Réfection chemin Crevier  
et rang Frédéric (parties)

- Paiement Exc. N. Majeau

**CONSIDÉRANT**

la résolution n° 381-2017 (accepter la soumission conforme la plus basse pour la réfection du chemin Crevier et du rang Frédéric, soit celle d'Excavation Normand Majeau inc.);

**CONSIDÉRANT**

la réception du décompte progressif n° 1 préparé par M. François Thibodeau, ingénieur de la firme GéniCité inc. mandatée au présent dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1, au montant de 85 396,69 \$ avant taxes, à Excavation Normand Majeau, et ce, à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**445-2017**

Demande d'aide financière

- Réseau routier 2017

- Approbation des travaux

subventionnés par le MTQ

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que :

1. le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier 2017 correspondant au pavage de parties de chemins, d'entretien d'un fossé, de remplacement d'un ponceau et d'ajout de panneaux de signalisation pour la circulation des véhicules tout-terrain sur nos rangs et nos rues, pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
2. les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**446-2017**

Travaux publics

- Souffleuse Honda

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser l'achat d'une souffleuse à entraînement à chenilles de marque Honda, ayant une largeur de déblaiement de 71 cm, au coût d'environ 4 500,00 \$ avant taxes. Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**447-2017**

Rues Suzanne  
et Beaulieu  
- Mandat à GéniCité :  
CA, plans et devis

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire installer un aqueduc sur les rues Suzanne et Beaulieu, ainsi que refaire la structure de voirie;

**CONSIDÉRANT QU'** une firme d'ingénierie doit être mandatée pour la préparation d'un certificat d'autorisation à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que les plans et devis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de mandater la firme GéniCité inc. afin de réaliser les activités suivantes, en autorisant une dépense de 23 650,00 \$ avant taxes :

- Réunion pour définir le projet;
- Préparation des documents d'appel d'offres :
  - Plans et devis pour appel d'offres;
  - Demande d'autorisation – Article 32;
  - Gestion des appels d'offres;
  - Estimation du coût des travaux;
- Surveillance bureau;
- Surveillance chantier.

**Proposition d'honoraires :**

Relevés topographiques	2 400 \$
Documents d'appel d'offres (pour SEAO) :	5 000 \$
Demande d'autorisation – Article 32 :	2 500 \$
Surveillance bureau :	2 500 \$
Surveillance chantier (partielle) :	11 250 \$ (150 heures prévues, 75 \$/heure, dépenses incluses)
<b>Total</b>	<b>23 650 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**448-2017**

Chemins Barrette et Joliette  
- Entente de collaboration  
avec le MTMDET  
- Branchements résidentiels  
sur le réseau pluvial

**CONSIDÉRANT** l'entente de collaboration à intervenir entre le Gouvernement du Québec (MTMDET) et la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans le cadre d'un projet commun de réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette (réf. : résolution n° 307-2017);

**CONSIDÉRANT QU'** afin de réaliser ce projet, le Ministère doit accepter les branchements résidentiels sur le réseau pluvial;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois :

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 448-2017**

1. dégage la responsabilité du Ministère en cas de réclamation ou de poursuite à l'égard des équipements du Ministère liés aux branchements résidentiels demandés;
2. prene la responsabilité en cas de réclamation ou de poursuite à l'égard des équipements du Ministère liés aux branchements résidentiels demandés;
3. prene la responsabilité de s'assurer que chacun des branchements résidentiels raccordés soit doté d'un clapet anti-retour fonctionnel et qu'il s'agisse d'eaux pluviales et non d'eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**449-2017**

Dérogation mineure  
n° 2017-022 :  
5420, rue des Cèdres

**CONSIDÉRANT**

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 657 966 afin de régulariser l'implantation des deux bâtiments accessoires détachés existants, localisés à l'intérieur de la cour avant du terrain, alors que la norme actuelle, contenue à l'article 10.4.1 du Règlement de zonage numéro 574-96, interdit la construction de bâtiment accessoire dans la cour avant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n° 061-CCU-2017) et régulariser l'implantation des deux bâtiments accessoires détachés existants localisés à l'intérieur de la cour avant du terrain, telle qu'illustrée sur le plan accompagnant le certificat de localisation produit par M. Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre, minute 5679, daté du 14 mars 2003. Ce plan est déposé au dossier matricule portant le n° 0815-90-2464.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**450-2017**

Dérogation mineure  
n° 2017-023 :  
49-53, rue du Marché

**CONSIDÉRANT**

la demande de dérogation mineure déposée sur le lot 5 359 634 afin de régulariser l'implantation de l'entrée charretière existante située à moins d'un mètre des lignes latérales du terrain, alors que la norme actuelle exige que l'entrée charretière soit située à plus d'un mètre des lignes latérales du terrain, selon l'article 11.5.1.2.4 b)) du Règlement de zonage 390-97;

**CONSIDÉRANT QUE**

ladite demande de dérogation mineure vise aussi à régulariser l'entrée charretière existante qui s'étend sur toute la largeur du lot (13,72 mètres), alors que la norme actuelle édictée est une largeur maximale de 9,15 mètres, conformément à l'article 11.5.1.2.4 e)) du Règlement de zonage 390-97;

**CONSIDÉRANT QUE**

ladite demande de dérogation mineure vise aussi à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché (remise) à au moins 1,22 mètre de la ligne arrière, alors que la norme actuelle édictée ne permet aucun empiètement dans la marche arrière qui s'élève à 7,60 mètres, telle que libellée à l'article 7.1 gg));

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 450-2017**

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n°062-CCU-2017) et autoriser :

- l'implantation d'une entrée charretière à moins d'un mètre des lignes latérales du terrain;
- la largeur d'une entrée charretière de 13,72 mètres;
- la construction d'un bâtiment accessoire dans la marge arrière;

selon le plan d'implantation réalisé par M. Robert Breault, technologue en architecture, daté du mois de mars 2015, et déposé au dossier matricule portant le n° 1014-22-4301.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**451-2017**

Demande de PIAA

2052 à 2058, rue Vincent

**CONSIDÉRANT** la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes) sur le lot 5 360 533;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n°063-CCU-2017) et autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (garage 4 portes), aux 2052 à 2058, rue Vincent, telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**452-2017**

Demande de PIAA

2076 à 2082, rue Vincent

**CONSIDÉRANT** la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage 4 portes) sur le lot 5 359 577;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n°064-CCU-2017) et autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (garage 4 portes) aux 2076 à 2082, rue Vincent, telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**453-2017**

Demande de PIAA

2031, place des Jardins

**CONSIDÉRANT** la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour l'agrandissement d'une galerie existante située à l'arrière d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 063;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution n°065-CCU-2017) et autoriser l'agrandissement d'une galerie située à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée, tel que montré sur le croquis déposé par le demandeur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**454-2017**

Emplois d'été Canada

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018 afin d'embaucher quatre étudiants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****455-2017**

Bibliothèque

- Compensation bénévoles

**CONSIDÉRANT QU'** un budget est prévu pour allouer une compensation aux bénévoles de la bibliothèque pour leurs frais de déplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge une telle compensation appropriée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'autoriser une dépense de 1 998,00 \$ à titre de compensation pour les bénévoles de la bibliothèque, à distribuer de la façon suivante (3,00 \$ du déplacement par bénévole) :

BÉNÉVOLES	COMPENSATION ALLOUÉE
Chantal St-Yves	126,00 \$
Claire Gouger	177,00 \$
Christine Coutu	39,00 \$
Manon Deschenes	42,00 \$
Gisèle Houde	87,00 \$
Carole Beausoleil	96,00 \$
Jeannine Roberge	144,00 \$
Johanne Corriveau	153,00 \$
Diane Lesage	279,00 \$
Lucie Rainville	81,00 \$
Nancy Vallières	51,00 \$
Roger Guilmain	390,00 \$
Monique Carrière	297,00 \$
Gabrielle Desroches	36,00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**456-2017**

Surveillance gymnases

- Janvier à mai 2018

**CONSIDÉRANT QUE** la tâche de surveillant des gymnases doit être comblée pour les mois de janvier à mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'attribuer la surveillance des gymnases à M<sup>mes</sup> Julie Grenier, Nathalie Leblanc, Charline Rousseau et Mélody-Jade Vaudry, selon les termes suivants :



**458-2017**

Volet famille

- Élu responsable

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de nommer M. Sylvain Trudel, élu municipal, à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour le volet famille.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**459-2017**

Famille au jeu  
(CISSS)

- Mandataire

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de nommer M<sup>me</sup> Caroline Bazinet, directrice adjointe aux Loisirs et à la Vie communautaire, à agir à titre de mandataire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans le cadre du programme Famille au jeu du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**460-2017**

Bibliothèque

- Exposants

- Signature des contrats

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de nommer M<sup>me</sup> Suzie Thériault, directrice adjointe à la Culture, à agir à titre de mandataire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois lors de la signature de contrats avec les différents exposants de la bibliothèque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**461-2017**

Opération Nez Rouge

- Commandite

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'allouer une contribution de 100,00 \$ à Opération Nez Rouge afin d'aider cet organisme à continuer de convaincre les gens que l'alcool et la conduite automobile ne font pas bon ménage et ainsi rendre nos routes plus sécuritaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**462-2017**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépiciér, il est résolu qu'à 20 h 28 la présente séance levée.

\_\_\_\_\_  
Audrey Boisjoly  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*